



Le journal du syndicat SUD éducation 02

Union
syndicale
Solidaires

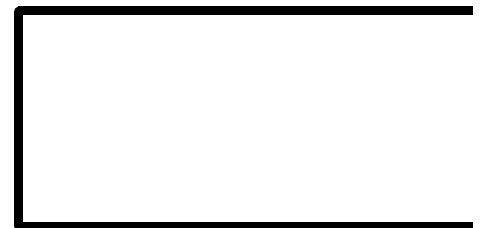
SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64

contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

AU SOMMAIRE :

- Édito..... p. 1
- Pour lutter contre le terrorisme, la meilleure arme :
une école digne de ce nom..... p. 2
- Appel à la construction de collectifs pour des
alternatives pédagogiques et sociales p. 3
- Non à cette réforme du collège..... p. 4
- Bulletin d'adhésion p. 6



On peut toujours rêver...

Les crédits alloués aux mesures de prévention du terrorisme, annoncées après les attentats du 13 novembre, atteindront au total 815 millions d'euros en 2016, a confirmé le ministère des finances, lundi 30 novembre.

Ce montant correspond au total des amendements déposés par le gouvernement dans le cadre du projet de budget 2016, et dont une partie a déjà été adoptée par le Sénat, a précisé le ministère.

Création de postes

Le gouvernement a annoncé après les attentats un « *pacte de prévention du terrorisme* » incluant la création de 8 500 postes en deux ans, dont :

- 5 000 dans l'enseignement public (3 150 dès 2016) ;
- 2 500 pour la politique de la ville (1 300 dès 2016) ;
- 1 000 pour la culture.

Ce pacte prévoit dans le détail :

- 325 millions d'euros supplémentaires pour le ministère de l'éducation nationale ;
- 250 millions pour la réhabilitation des banlieues ;
- 100 millions pour la culture ;
- 36 millions pour l'aide sociale ;
- 24 millions pour les mouvements d'éducation populaire.

Bon... on peut toujours rêver !! En fait, rien ne va dans ce sens. Les conditions d'enseignement continuent de se dégrader, les ghettos des banlieues continuent de se développer et la culture... n'en parlons même pas !



Pour lutter contre le terrorisme, la meilleure arme : une école digne de ce nom !

Ce que nous éprouvons aujourd'hui, après les attentats du 13 novembre, notre tristesse, notre écoeurément, c'est probablement ce que beaucoup de Kurdes et de Turcs ont ressenti après l'attentat du 10 octobre 2015 qui a fait une centaine de morts, c'est probablement ce qu'ont ressenti les Libanais le 11 novembre 2015, c'est probablement ce que ressentent encore plus profondément les Syriens, qui subissent depuis 2011 un conflit qui compte des centaines de milliers de victimes civiles. Nous ne sommes que des peuples. Nous ne formons qu'un seul peuple. Et nous n'avons qu'un seul souhait, c'est que tout cela s'arrête et que la guerre soit maudite.

Sans que cela ne remette en rien en cause notre condamnation des responsables et des commanditaires des attentats, il n'est pas possible, dans la situation actuelle, de passer sous silence les responsabilités politiques des gouvernements français, européens et américains qui mènent des politiques extérieures impérialistes. Ce n'est pas en le taisant que nous ferons régresser les fanatismes et les fascismes.

Ce qui serait courageux, ce serait de ne pas vouloir monopoliser les ressources pétrolières. Ce serait courageux de partager les richesses plutôt que de laisser libre cours à la cupidité. Ce serait courageux de se débarrasser rapidement du capitalisme pour créer une société où tous nous trouverions une place. Ce serait le meilleur moyen de couper l'herbe sous le pied des terroristes.

Où sont les dirigeants de ce monde qui se soucient de cela ?

Et sur la scène intérieure, les politiques antisociales, de stigmatisation raciste et anti-immigrés, de chasse aux sans-papiers et de harcèlement des Roms portent également une lourde responsabilité dans le climat actuel.

Déjà, les attentats sont l'objet de multiples récupérations et instrumentalisation. Il faut les refuser et les dénoncer. Les tentatives pour justifier une politique encore plus répressive contre les migrants sont indignes et inacceptables. Les amalgames de l'extrême-droite doivent être combattus et nous devons refuser que l'émotion soit utilisée pour développer le racisme.

Dans un contexte où le racisme a déjà le vent en poupe, que les personnes cataloguées « arabes » ou « musulmanes » subissent tout particulièrement, nous devons nous opposer à toute stigmatisation qui pourrait résulter d'une volonté politique d'assimiler à cet acte atroce des personnes sous prétexte de leur culture ou de leur religion, réelles ou supposées, alors que des réactionnaires rendent les musulmans collectivement responsables des tueries.

Nous nous proposons de travailler, comme professionnels de l'éducation, en dialoguant avec nos élèves, à déconstruire toutes les idéologies racistes et tous les fanatismes religieux.

Le fanatisme se nourrit de la politique de l'abandon des banlieues, des services publics, de l'école, de la relégation des populations issues de l'immigration et de l'austérité, qui depuis des dizaines d'années engendrent la désespérance sociale et constituent un terreau favorable aux idéologies réactionnaires radicales, nationalistes ou religieuses.

Nous pensons aux enfants des quartiers les plus défavorisés qui grandissent dans la misère, le mépris et la violence, qui passent leur enfance dans des classes surchargées, dans des quartiers ghettos...

Depuis 20 ans, nous alertons nos dirigeants sur la situation de certains quartiers en France et rien ne bouge vraiment !

C'est pourtant sur ce terreau-là que se recrutent les kamikazes. Ceux et celles qui pensent que cela s'arrêtera avec l'écrasement de Daech et d'Al-Qaïda se trompent. Les « damnés de la terre » trouveront d'autres cadres si nous ne leur proposons pas les moyens de construire un sens positif à leur vie.

Et cela commence par l'école. Dans les propos de nos dirigeants rien n'a été dit là-dessus. Pas un mot, pas un sou pour l'éducatif.

Des classes allégées, des RASED conséquents, des services publics partout et des éducateurs de rue pour les jeunes : voilà ce qu'il aurait fallu faire et ce que, maintenant encore, il faudrait remettre en place... Mais non, rien ne sera fait dans ce sens-là, pas plus d'ailleurs que la revalorisation du métier d'enseignant, qui depuis 20 ans est la cible des libéraux.

Nos luttes pour l'Égalité Sociale sont les meilleures réponses que nous puissions faire, car avoir des utopies pour le monde des vivants est plus rationnel et plus constructif que de rêver à un paradis après la mort.

SUD éducation continuera à œuvrer pour l'émancipation et la justice sociale, contre une société qui produit de l'exclusion, de la précarité, de la misère et de la violence. Notre place est au côté des forces du mouvement social et des peuples qui luttent pour leur liberté et le progrès social dans le monde.



Appel à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales



Appel issu du VII^e congrès de la fédération des syndicats SUD éducation

La période dans laquelle nous sommes est lourde de dangers pour les libertés publiques, les droits sociaux, les solidarités, les services publics. Le service public d'éducation, de la maternelle à l'université, subit les assauts de l'austérité et du libéralisme, qui vise à adapter la formation aux conditions contemporaines du capitalisme, mais aussi des forces réactionnaires, qui gagnent du terrain.

La défense du service public est donc plus que jamais à l'ordre du jour. Ceci ne signifie pas qu'il faille s'en tenir à la simple défense de l'existant. Si nous devons refuser une logique comptable faisant de la réduction des coûts le premier critère de gestion, si nous devons lui opposer une autre logique dont la priorité serait la satisfaction des besoins collectifs, nous ne devons pas renoncer à remettre en cause une école socialement inégalitaire, porteuse de discriminations de genre et raciste. Nous ne devons pas abandonner non plus la critique de l'organisation hiérarchique des services publics pour lui opposer une alternative autogestionnaire.

De même, la promotion des pédagogies coopératives est une dimension essentielle d'un projet d'école émancipatrice. Nous devons donc livrer deux batailles parallèles : pour le maintien du service public mais aussi pour une autre école. Cette approche est tout aussi valable pour l'Enseignement supérieur et la recherche, qui ne doit pas conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer. Nous refusons l'asphyxie budgétaire et la marchandisation, et nous défendons bien au contraire l'idée d'une Université et d'une Recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : leur mission principale doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

Il y a urgence à faire entendre des voix alternatives, à les porter dans le débat d'idées et dans les mobilisations.



L'histoire du syndicalisme et des mouvements pédagogiques visant l'émancipation est traversée par une conviction plus que jamais d'actualité : l'alternative sociale et l'alternative éducative sont indissociables.

Il ne peut pas y avoir d'école réellement émancipatrice dans une société socialement hiérarchisée, fondée sur l'inégalité et l'exploitation de la force de travail par les propriétaires des capitaux ; il ne peut pas y avoir de société égalitaire sans une école émancipatrice. Cela n'amène à aucun cercle vicieux dont il serait impossible de sortir, mais à la nécessité de mener de front les deux combats, pour une autre école, une autre société, toute séparation entre les deux dimensions de la transformation étant une impasse.

Celles et ceux qui portent l'exigence d'une alternative émancipatrice et égalitaire aussi bien au niveau social que sur les questions scolaires et pédagogiques ont du mal à se faire entendre, pas uniquement mais notamment à cause de leur dispersion. Ces militant-e-s se trouvent en effet divisé-e-s syndicalement, ils et elles agissent aussi dans divers mouvements pédagogiques, dans des mouvements d'éducation populaire, des associations, des collectifs de lutte ou de résistance, des réseaux, dans l'animation de sites web, de revues, dans des initiatives d'universitaires, etc.

Le VII^e Congrès de la fédération SUD éducation lance un appel au rassemblement, à la construction de collectifs pour des alternatives pédagogiques et sociales.

Cet appel n'exclut personne : dans l'autonomie par rapport aux organisations politiques, il s'adresse à tou-te-s les militant-e-s, à tou-te-s les organisations, tendances et courants syndicaux, à tou-te-s les associations, collectifs et réseaux, qui luttent à la fois contre le capitalisme et les inégalités et pour une école émancipatrice et des pédagogies coopératives.

Cet appel n'est pas un coup de communication : c'est l'expression d'une volonté de construire avec les partenaires intéressé-e-s. Il ne s'agit pas pour nous de décider d'un cadre, d'une plateforme ou d'une dénomination, mais de prendre notre part dans la construction d'un processus qui ne nous appartiendra pas.

Cette appel ne vise pas une construction uniquement « par en haut » ou uniquement « par en bas » : nous souhaitons que se crée un cadre national pour impulser et donner à voir ce processus, mais il s'agit surtout de créer des collectifs locaux pour porter ensemble débats et initiatives.

Toutes les organisations, associations, tous les courants, groupes, collectifs, réseaux, militant-e-s, etc., sont invité-e-s à prendre contact avec nous pour échanger sur cette proposition.

Non à cette réforme du collège

I. Les horaires des élèves sont globalement en baisse :

a. Pour les sixièmes : 23 heures + 3 heures d'Accompagnement Personnalisé (AP) alors qu'actuellement les textes prévoient 25 heures + 2 heures d'AP ; ces 3 heures d'AP sont prises sur les horaires disciplinaires et chaque établissement décide quelle matière ponctionner.

b. Pour les cinquièmes, les quatrièmes et les troisièmes : 22 heures + 4 heures d'enseignements complémentaires (qui comprennent l'AP et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)) ; ces enseignements complémentaires sont pris sur les horaires disciplinaires et chaque établissement gèrera comme il l'entend ces 4 heures en choisissant combien d'heures d'AP et d'EPI il fait.

Il est à noter que l'EPI est évalué au brevet (qui est un diplôme national) : comment peut-on évaluer les élèves de la même manière alors qu'ils auront tous eu un enseignement différent ?

C'est d'ailleurs ce qui s'est déjà amorcé avec l'épreuve d'Histoire des Arts. Est-ce donc la fin définitive du brevet comme diplôme national ?

II. Pour les sixièmes, en sciences : il est prévu 4 heures pour la SVT, la technologie et les sciences physiques, mais il n'y a pas d'attribution par matière dans le décret d'application.

En conséquence, la décision sera prise localement par les chefs d'établissement : c'est donc la fin de l'éducation nationale puisque chaque établissement aura sa propre gestion de ces 4 heures.

Cette réforme entérine l'éclatement du cadre national de l'éducation ; dans la nouvelle grille, il n'est plus non plus question des demi-groupes qui peuvent en ce moment exister en sciences.

III. Pour les cinquièmes, les quatrièmes et les troisièmes : la LV2 est introduite en cinquième, mais il n'y a que 2,5 heures d'enseignement prévues : l'horaire est donc diminué d'une demi-heure en quatrième et en troisième ; les classes bilangues sont supprimées (sauf si une autre langue que l'anglais est enseignée en primaire, ce qui est rare). Au lycée, c'est la fin des sections européennes. Le latin et le grec ancien ont disparu de la grille des enseignements.

IV. Pour l'organisation des EPI, il y a 8 thèmes très génériques. Une production concrète est nécessaire pour chaque EPI et chaque établissement s'organiserait comme il l'entend. Comme 2 EPI par an sont obligatoires, 6 en tout pour les trois années (5^e/4^e/3^e), 2 thèmes sur les 8 vont passer à la trappe et un établissement pourra par exemple décider de ne pas proposer l'EPI Langues et Cultures de l'Antiquité.

V. S'ajoutent à cela **les nouveaux programmes** : les 4 années du collège changent de programme en même temps dans toutes les disciplines. Ces programmes seront organisés en cycle : CM1/CM2/6^e et 5^e/4^e/3^e.

Il n'y aura pas ou peu de repères annuels, chaque établissement organisant les enseignements comme il l'entend à l'intérieur d'un cycle. De plus, comme les programmes ne sont pas fléchés sur une année spécifique, en cas de déménagement un élève pourra être amené à aborder plusieurs fois un point du programme, et jamais d'autres parties. Certains professeurs ne sont pas opposés à l'organisation en cycles mais il faudrait que soient prévues dans la réforme des heures de concertation en équipes disciplinaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

VI. Il est prévu **3 heures de marge comptées en « heures prof »** par semaine et par classe ; cette dotation peut permettre la création d'un enseignement de complément en langues anciennes ou régionales, mais si l'on utilise ces heures pour l'enseignement du latin et du grec par exemple, c'est autant d'heures que l'on n'aura pas pour mettre en place des groupes à effectifs réduits : c'est donc la mise en concurrence des disciplines et des collègues. De la même façon, si l'on décide d'utiliser ces heures pour doubler l'AP (sinon l'accompagnement personnalisé sera fait en classe entière !), il ne reste plus d'heures pour faire des groupes en sciences ; mais si l'on décide de faire des groupes dans des disciplines, on ne peut plus doubler l'AP ; cet accompagnement n'aura donc de personnalisé que le nom.



VII. Concernant les langues anciennes : cela devient un enseignement de **complément** à un EPI de Langues et Cultures de l'Antiquité, sinon il n'y a pas la possibilité de proposer cet enseignement ; les langues anciennes sont alors obligatoirement interdisciplinaires et donc enseignées en partie par des non-spécialistes ; de plus, le nombre d'heures d'enseignement de ces langues est en baisse par rapport à l'horaire actuel : il est prévu une heure hebdomadaire en 5^e au lieu de 2 actuellement et 2 heures hebdomadaires en 4^e et 3^e au lieu de 3 actuellement.

VIII. Concernant l'interdisciplinarité, tout le monde se rappelle la mise en place des Itinéraires de Découverte (IDD), où deux professeurs de disciplines différentes travaillaient ensemble sur un même thème : là aussi, une partie des horaires disciplinaires avait été ponctionnée pour mettre en place ces IDD ; que se passe-t-il aujourd'hui ? Il n'est plus question des IDD dans la réforme, aucun bilan n'a été fait sur l'efficacité de cet enseignement interdisciplinaire, et surtout, les heures prises sur les horaires disciplinaires ne nous sont pas rendues. On voit ici la manœuvre peu subtile du ministère : l'interdisciplinarité n'est en fait qu'un prétexte pour faire diminuer les horaires disciplinaires. De plus, il n'est prévu aucun temps de concertation pour la mise en place de ces EPI et l'on sait que l'interdisciplinarité demande beaucoup de temps de préparation et de dialogue.

IX. La réforme prévoit la possibilité pour les chefs d'établissement de **moduler les horaires disciplinaires** sur l'ensemble du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) : c'est la fin des horaires nationaux et en cas de déménagement les élèves pourront être lésés sur les horaires globaux d'une matière.

X. L'option facultative de **découverte professionnelle** en classe de 3^e au collège (DP3) est supprimée.

On mesure donc les dégâts que va faire cette réforme ; c'est pourquoi 13 organisations intersyndicales se mobilisent pour en exiger l'abrogation.

Les lycées ont d'ores et déjà expérimenté l'AP ainsi mis en place, et le bilan fait par les professeurs sur le terrain est très négatif : des effets limités pour les élèves, une désorganisation massive des enseignements. Pourquoi, alors, mettre en place au collège ce qui n'a pas fonctionné au lycée ? Il n'a d'ailleurs pas encore été fait de bilan officiel de la réforme du lycée de 2010, mais on veut aujourd'hui nous imposer le même type de réforme au collège.

C'est pourquoi nous, personnels d'enseignement et d'éducation du collège Léon Droussent, exigeons l'abrogation de la réforme du collège. En effet,

- nous refusons la mise en place de parcours différenciés selon les établissements car cela renforcera les inégalités dans l'offre de formation entre les élèves, entre les établissements et entre les territoires, ce qui va à l'encontre des principes républicains d'égalité ;
- nous refusons la mise en concurrence des disciplines, des enseignants et des établissements entre eux ;
- nous refusons l'amputation des enseignements disciplinaires pour créer des EPI ;
- nous refusons la disparition de nombreuses sections et options ;
- nous refusons que 20 % des horaires soient laissés à l'autonomie des établissements ;
- nous refusons la globalisation des heures de sciences et technologie en sixième.

Cette réforme menace les disciplines, les apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels : nous la refusons catégoriquement.

**35 ÉLÈVES PAR CLASSES
ET IL MANQUE DES CHAISES ...**



Bulletin d'adhésion à SUD Education 02

Année scolaire 2015-2016

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

Adresse personnelle :

.....

mél :

.....

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

SUD EDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHERENTS

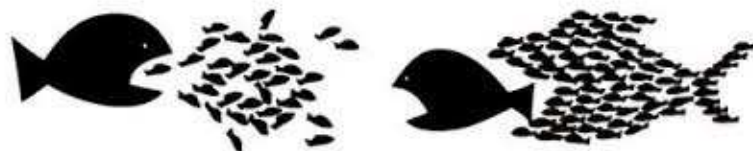
Pourquoi se syndiquer à Sud Education ?

Parce que l'Education Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futurs chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.



(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

L'album de la duchesse – Rubrique toujours en lutte

Un champ de coton !
 Amène le porc !
 Informatique : Le gros cochon apprécie le libre !
 Le prof de maths à ses élèves : « Un dernier calcul et on s'en va ! »
 Ouvrages pédagogiques : Après « apprendre à calculer en cent leçons », « l'échec et les maths ».
 Marine est le genre de femme qui n'ouvre la bouche que pour la délation.
 Téléthon : Méfiez-vous des dons coûteux !
 Cop 21 Fabius feint le consensus...

A retourner
 rempli, daté, signé à :
Sud Education
 Catherine Hoffelé
 1 rue du Chemin des Dames
 02160 Moussy Verneuil